

SEANCE DU MERCREDI 18 JUIN 2014

L'an deux mil quatorze le dix huit juin, les membres du Conseil Municipal de la commune de Courcelles-Sapicourt se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Patrick DAHLEM, maire.

Présents : Gérald MABILE, Jean MICHEL, Xavier CULEUX, Michel BACARISSE, Maurice ENGEMANN, Thierry PROLA.

Absents : Jacky LESUEUR, Philippe LEVEAUX.

Absents excusés : Grégoire MAZZINI a donné pouvoir à Patrick DAHLEM, Pierre CARRE à Gérald MABILE.

Secrétaire de séance : Jean MICHEL.

1 - DELIBERATIONS.**n° 21 - Subventions 2014.**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les subventions allouées sur le budget 2014 ont été votées mais la délibération n'a pas été prise. Il convient donc de régulariser ce vote.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'allouer les subventions suivantes :

| | |
|----------------------|----------|
| ADMR de Gueux | 200 € |
| 8 VILLAGES | 13 000 € |
| Courcelles de France | 100 € |
| Comité des fêtes | 400 € |
| Veslardannes | 60 € |
| Refuge | 80 € |
| Pompiers Muizon | 100 € |

AUTORISE le maire à verser ces subventions.

n° 22 - Commission des impôts directs.

Monsieur le Maire, vu l'article 1650 du Code Général des Impôts,

Considérant qu'il convient de soumettre au directeur des services fiscaux une liste de contribuables de la commune répondant aux conditions posées par l'article 1650 susvisé ;

Considérant que cette liste doit comporter au minimum vingt quatre noms ;

Dresse la liste de présentation figurant ci-après ;

| Commissaires titulaires | Commissaires non titulaires |
|----------------------------------|------------------------------------|
| Habitant en dehors de la commune | Habitant en dehors de la commune |
| HURON Pierre | POIRET Roger |
| LHOTTE Pierre | COULETEL Dominique |
| Habitant la commune | Habitant la commune |
| CULEUX Xavier | CHAUDRE Brigitte |
| NIVELET Jacques | LECOQ Catherine |
| RONSEAUX Denis | MICHEL Jean |
| LAMPE Jean-Claude | DESAUTEZ Yann |
| LECUYER Michel | RENARD Cédric |
| MABILE Gérald | DRUBAY Martial |
| DESFOSSE Georges | RONSEAUX Pierre |
| MAZZINI Grégoire | BACARISSE Honorine |
| CHEVALIER Mireille | SARTORE Jean-Marc |
| RONDOT Valérie | CORNU Bernard |

n° 23 - Règlement du cimetière.

Monsieur le Maire, informe le conseil municipal sur la nécessité de réaliser un règlement du cimetière communal. Il fait donc lecture de ce dernier.

Le Conseil Municipal relève quelques points qui devront être modifiés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VOTE le règlement du cimetière tel que présenté avec les modifications qui y seront apportées.

AUTORISE LE MAIRE à rédiger le règlement et à l'afficher dans le cimetière.

n° 24 - Achat de semelles trottoir dans le cimetière.

Monsieur le Maire, informe le conseil municipal sur la nécessité de faire poser des semelles trottoirs dans le cimetière communal afin d'aligner correctement les futurs concessions.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE l'achat et la pose de 6 semelles trottoirs dans le cimetière communal.

DECIDE le virement de crédit suivant :

Du compte 2315 opération 138 la somme de 2 300 euros

Au compte 2315 opération 171 la somme de 2 300 euros

AUTORISE le maire à signer le devis ainsi que toutes les pièces administratives et comptables qui découlent de cette délibération et le charge à faire réaliser les travaux.

n° 25 - Modification de l'article 6 des statuts de la Communauté de Communes Champagne-Vesle.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-6-1,

Vu le décret 2013-1289 du 27 décembre 2013 authentifiant les chiffres des populations au 1^{er} janvier 2014,

Vu l'arrêté préfectoral du 17 septembre 2013 portant composition du conseil communautaire de la communauté de communes Champagne-Vesle en prévision du renouvellement des conseils municipaux de mars 2014,

Considérant la population municipale recensée au 1^{er} janvier 2011 et publiée au 1^{er} janvier 2014 de la commune de Rosnay est fixée à 311 habitants au lieu de 300 habitants. Le nombre de représentants de cette commune au sein de l'intercommunalité doit donc passer à 2 titulaires en lieu et place d'1 titulaire et un suppléant.

Par conséquent il convient de modifier le nombre total de membres autorisé à siéger, dans les statuts de la communauté de communes Champagne-Vesle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

SOLLICITE la modification de l'article 6 des statuts de la communauté de communes Champagne-Vesle comme suit :

- La communauté de communes est administrée par un organe délibérant, dénommé « conseil de communauté ». Le nombre de conseillers communautaires siégeant au conseil communautaire de la communauté de communes Champagne-Vesle est réparti de la façon suivante :

1 délégué titulaire pour les communes de moins de 300 habitants. Celles-ci devront désigner un délégué suppléant,

2 délégués titulaires pour les communes de 301 à 500 habitants,

3 délégués titulaires pour les communes de 501 à 1000 habitants,

4 délégués titulaires pour les communes de plus de 1000 habitants.

- Cette répartition tiendra compte des résultats de chaque recensement total ou partiel. La population prise en compte pour fixer la répartition des sièges est la population municipale de chaque commune, le réajustement éventuel interviendra dès que les variations de populations auront été constatées par un recensement dont les résultats auront été authentifiés par décret.
- Chaque délégué suppléant disposera d'une voix délibérante en cas d'empêchement du délégué titulaire qu'il supplée.

Pour information, le nombre total de membres siégeant au conseil communautaire à la date du

1^{er} septembre 2014 sera fixé à 56 au lieu de 55.

n° 26 - Rétrocession de terrains chemin du Mt D'Or, réfection d'un mur et pose de grillage.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal, l'accord passé entre Mr Gros propriétaire d'une parcelle longeant le chemin du Mt D'Or et l'ancienne municipalité, à savoir :

La rétrocession à la commune des parcelles : A pour 15 m², B pour 25 m² et C pour 11 m² et ce gratuitement.

La réfection du mur ainsi que la pose de grillages sur les parcelles sus citées, à la charge de la commune.

Monsieur le maire fait lecture des devis reçus concernant les travaux et informe le conseil municipal que les frais de géomètre seront réglés pour moitié par le propriétaire et la commune, et que la régularisation par acte notarié de la rétrocession à titre gratuit des terrains sera à la charge de la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de réaliser les travaux de réfection du mur ainsi que la pose des grillages sur les trois parcelles et charge le maire de signer les devis,

ACCEPTÉ de régler pour moitié les frais de géomètre.

AUTORISE le maire à régulariser par acte notarié la rétrocession, à la charge de la commune.

AUTORISE le maire à signer les devis ainsi que toutes les pièces administratives et comptables qui découlent de cette délibération.

n° 27 - Travaux de voirie rue Paul Bouton.

Monsieur le maire informe le conseil municipal sur la possibilité de procéder à la réalisation des trottoirs rue Paul Bouton en partant de la mairie jusqu'au numéro 7 de la même rue, ainsi qu'une partie du chemin du Bémont jusqu'au tennis. Il serait également possible d'enfouir les réseaux de télécommunication sur cette dernière partie.

La réfection de voirie sera à la charge du département et les trottoirs ainsi que l'enfouissement à la charge de la commune. Une demande de subvention pourra être déposée auprès du Conseil Général.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

DECIDE la réalisation des trottoirs et l'enfouissement des réseaux de télécommunication sus cités,

DECIDE de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Général de la Marne,

DECIDE de retenir l'entreprise VRD comme bureau d'étude et charge le Maire de signer le marché avec ce bureau d'étude.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables qui découlent de cette délibération.

n° 28 - Réfection des chaussées rue de Vantelet et chemin de la Fontaine.

Monsieur le maire informe le conseil municipal sur la nécessité de transformer le chemin de la Fontaine, actuellement non revêtu, en chaussée revêtue et d'améliorer considérablement la résistance mécanique de la rue de Vantelet par une augmentation d'épaisseur de son revêtement et d'y poser des bordures.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE la réalisation des travaux sus cités et impute cette dépense en section d'investissement.

CHARGE le maire de lancer un appel d'offre et l'**AUTORISE** à signer toutes les pièces administratives et comptables qui découlent de cette délibération.

Vente de la parcelle A 39 chemin de Flancourt.

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier de la société SCI les Remparts représentée par Monsieur LELARGE Hervé et domiciliée à Tours sur Marne proposant l'achat de la parcelle A 39 appartenant à la commune. Le Conseil Municipal à 1 voix pour 2 abstentions et 6 voix contre,

décide de conserver cette parcelle. Un courrier sera prochainement envoyé à Monsieur LELARGE pour l'informer du refus de lui vendre la dite parcelle.

2 - PROJETS.

Chaussées rue de Vantelet et chemin de la Fontaine : Le conseil municipal à l'unanimité a décidé la réfection de ces voies, et à 6 voix pour par la pose d'un bi-couche, à 2 voix pour la pose d'un enrobé et 1 conseiller s'est abstenu sur le choix du matériau à utiliser.

Achat d'un tracteur : La recherche se continue en prévision de la prochaine réunion de conseil.

Réfection mairie : Monsieur le Maire informe le conseil municipal sur le courrier de l'assurance SMACL informant la commune sur le montant de l'indemnité dommage-ouvrage s'élevant à 56 892.97 € TTC. L'entreprise retenue devant réaliser les travaux sera contactée afin de confirmer le maintien de son devis et nous faire connaître sa date d'intervention.

Table de tennis de table : Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le choix d'implanter une table de tennis de table devant servir aux enfants du village, et un terrain de boules, sur le terrain communal situé rue de Bury (ancien lavoir derrière le parking). Il fait part au conseil municipal de plusieurs revendications des riverains du terrain ne souhaitant pas voir implanter la table à cet endroit. Elle sera donc installée sur un emplacement plus adapté, moins proche d'une voie à forte circulation. Le conseil municipal étudie toujours la possibilité de réaliser un terrain de boules sur ce terrain.

Radars pédagogiques : Il a été constaté une vitesse élevée des véhicules dans le village. La commission sécurité envisage la pose de radars pédagogique à chaque entrée de village. Le dossier est en cours de réflexion. Les sommes nécessaires ont été inscrites en avril dernier au budget de la commune.

Désherbant : Suite à la réalisation du document unique concernant la sécurité des agents communaux. Les acheteurs et l'utilisateur de produits phytosanitaires doivent désormais être détenteurs d'un certificat phyto, et les produits doivent être conservés dans des armoires adaptées. Avant toute décision, il est nécessaire de connaître la quantité d'utilisation de ces produits ainsi que leur nécessité. D'autres solutions peuvent être envisagées afin de supprimer leur utilisation. Des renseignements seront pris auprès d'autres communes pour connaître leur méthodes qui remplacent l'utilisation de produits phytos.

3 - QUESTIONS DIVERSES.

Effort Rémois : Un courrier sera envoyé aux hypothèques afin de connaître l'exact propriétaire de la parcelle D 22 située au lieu-dit « les Fontenilles ». Sur le cadastre elle appartiendrait à la commune, mais l'Effort Rémois possède un document sur lequel ils sont propriétaires.

Ecole : La commission du syndicat scolaire a réalisé une liste de travaux à prévoir à l'école de Rosnay en particulier une remise en état complète du chauffage. Néanmoins il semblerait nécessaire de commencer à isoler correctement les murs avant de réaliser des travaux de chauffage. La commission de la Communauté de Communes Champagne-Vesle va étudier le projet dont la réalisation est à sa charge.

SIEM : Vendredi 16 mai 2014, les nouveaux membres du Comité Syndical du SIEM se sont réunis dans les locaux du Syndicat pour leur installation et l'élection du Président, des Vice-présidents et des membres du Bureau (plus de détails sur le site du SIEM).

Spectacle 14-18 : Thierry PROLA et Jean MICHEL font part au conseil municipal d'un projet de spectacle sur le thème de la guerre 14-18. Une pièce de théâtre relatant un fait marquant de cette période sur la commune serait organisée. Elle se déplacerait sur les communes de Branscourt, et Rosnay en s'adaptant à l'histoire de chaque village. Le Parc Naturel Régional serait partenaire de ce projet et apporterait son aide sur la logistique.